

Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNMA'S

INFOS

N°36 Juin 2010



**Les comptes
ne dorment pas debout !**

ATTENTION :

votre numéro d'ouvrant droit est indiqué sur l'étiquette du présent envoi. Notez-le.
 Exemple : 14875 / 5281546 / n° 36

Si vous êtes salarié intermittents vous recevez ce numéro de Fnas INFOS car vos droits sont ouverts au moins jusqu'à sa date de parution.

LE FNAS VOUS ACCUEILLE

Sur son site internet www.fnas.net

Dans ses bureaux

185, avenue de Choisy - 75013 PARIS
 (métro Place d'Italie)
 du lundi au vendredi
 (à l'exception du mercredi matin)
 de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45.

Au téléphone

Aux heures de bureaux.
 Pour les dossiers de prises en charge
 du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.

SOMMAIRE

Edito.....	3
Assemblée générale du 21 juin 2010.....	4-14
Compte rendu collectif de mandat	
Rapport financier de l'exercice 2009	
Procès-verbaux des élections des représentants	
Vie du FNAS.....	15
Premières mesures d'économies	
Journée d'étude d'Avignon	16
Activités de séjours	17
Festival de Marciac	
Séjours d'hiver	
Photos de vacances	20

Les derniers numéros de FNAS INFOS
 peuvent être consultés sur le site
 www.fnas.net.

DEUX COUPS DE BARRE AU FNAS



FNAS

Fonds National d'Activités Sociales
des Entreprises Artistiques et Culturelles

N°36 - Juin 2010

Edité par le FNAS - 185, Avenue de Choisy - 75013 Paris
Tél : 01 44 24 72 72 - Fax : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Jean-Joël Le Chapelain.

Ont participé à ce numéro : Michel Bravo, Alain Brosseau,
Amandine Crochet, Aristide Demonico, Philippe Gerbaud,
Frank Lavanture, Nathalie Leton, Chantal Porte, Georges Kohon,
Isabelle Rollin, Pierre Romaszko.

Crédit photos : Gorkaazk, Michel Pezaud, Amandine Crochet,
Touristra Vacances, Phovoir, Jupiterimages, Boréal.

Création, conception : Boréal - www.boreal.fr

Impression : RIVET

Dépôt légal : ISSN 0335-2374

Deux choses

La première, préoccupation !

Au mois de mai dernier nous rappelions ici que « les partenaires sociaux, dans leur sagesse, sont convenus que le FNAS ne sera pas paritaire comme cela a pu, un moment, être proposé. Les questions sociales, culturelles et sportives des salariés des entreprises étant bien l'affaire des salariés eux-mêmes, il convient que l'organisme créé pour « permettre la gestion mutualisée d'œuvres sociales, [...] » soit géré par les élus des salariés.

C'est leur élection qui vient d'avoir lieu, dans deux collèges sur trois. Disons-le d'emblée, les résultats ont quelque chose de navrant : avec un peu moins de 14 % de participation, le collège des salariés intermittents a perdu 3 % de votants, quant aux salariés des entreprises de moins de 10, qui votaient pour la première fois, ils sont moins de 12 % à s'être décidés à mettre un bulletin dans une enveloppe !

Peut-être la négligence de certaines organisations syndicales à présenter des listes électorales a-t-elle contribué à cette désaffection, mais néanmoins on aurait pu s'attendre à ce que les enjeux de la négociation collective pour le maintien de la gestion du FNAS par les élus des salariés entraîneraient une conscience et un intérêt plus manifestes. On le voit bien, notre secteur, si culturel soit-il, n'est pas un îlot épargné sous nos latitudes, où le suffrage universel et les élections professionnelles semblent avoir perdu, aux yeux de beaucoup, quelques-unes de leurs vertus démocratiques.

Mais à côté de ce que, par euphémisme, on pourrait qualifier de manque d'attention et de curiosité pour la chose collective de la part d'un trop grand nombre de salariés, il n'est pas exagéré de considérer que le comportement des organisations syndicales auquel

nous faisons allusion ci-dessus ressemble fort à un désengagement, voire à un désintérêt pour le fonctionnement et les orientations du FNAS. Peut-être n'est-ce pas là le plus bel exemple de responsabilité collective vis-à-vis d'un organisme qui, rappelons-le, fait office de comité d'entreprise pour près de 28 000 salariés travaillant dans quelque 6 500 entreprises. C'est une conquête non négligeable de toute la profession !! Sur ces deux questions tout à fait importantes, ni les salariés, ni la démocratie n'ont à y gagner.

La deuxième, inquiétude !

Il semble bien que nous entrons de nouveau, mais une fois de plus n'est pas coutume, dans une zone de turbulences dues à une politique généreuse dans une économie fragile et incertaine. Cette politique solidaire vise à l'élargissement du cercle des utilisateurs, en particulier en favorisant les salariés dont les revenus sont les plus faibles tout en maintenant pour tous des prises en charge significatives.

Cette orientation est la nôtre depuis un grand nombre d'années, elle a été confirmée par chacune de nos dernières Assemblées générales. L'an passé nous attirions l'attention sur la marge étroite, économiquement parlant, dans la mise en œuvre de cette orientation. Doit-on la remettre en question ?

Le déficit que nous avons atteint à la fin du dernier exercice va contraindre le Conseil de gestion à proposer des mesures « d'économies » que les salariés vont être les premiers à supporter. Ce n'est pas la première fois. Seront-ils les seuls à le faire ? Ce serait profondément injuste.

Aristide DEMONICO



Compte rendu collectif de mandat 2007-2009

Le mandat des membres du Conseil de gestion ayant été prorogé d'un an, le présent compte rendu collectif de mandat porte donc sur les trois années 2007, 2008 et 2009.

Bien que ce soit le prochain Conseil de gestion qui aura la tâche de la mettre en application, nous pouvons considérer que la réforme des statuts du FNAS à la suite de la modification de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles aura constitué un des faits majeurs de ces trois dernières années. Les salariés ayant été tenus informés des enjeux et des difficiles négociations – pas avec les seules organisations d'employeurs, loin s'en faut – notamment afin que le FNAS continue d'être géré par les élus des salariés, nous nous bornerons ici à rappeler les points essentiels de cette réforme entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

► La présidence change de collège. Assurée depuis la création du FNAS par un représentant désigné des organisations d'employeurs, elle sera désormais assumée par un salarié élu au sein du Conseil de gestion par tous ses membres élus. Rappelons que c'est le souhait des employeurs de ne plus assurer la présidence qui est à l'origine de cette réforme.

Le mode de relation entre les instances du FNAS et les employeurs en sera modifié. Ces derniers vont constituer une commission de suivi qui, comme son nom l'indique, suivra la gestion de notre organisme au lieu d'y participer comme c'était le cas jusqu'ici, même si cette participation était, de leur point de vue, insuffisante et insatisfaisante. C'est donc notre dernière Assemblée générale présidée par un représentant des employeurs.

► Le Conseil de gestion est élargi, passant de 12 salariés élus à 17 : 7 élus des CE (dont 6 au moins parmi les CEC), 7 élus des salariés intermittents, 3 élus des entreprises de moins de 10 salariés.

► Le collège des électeurs des entreprises de moins de 10 salariés est élargi. C'est tous les salariés non intermittents de ces entreprises qui élisent désormais leurs représentants à l'Assemblée générale ainsi que cela vient de se passer cette année. Les 3 candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus au Conseil de gestion.

► Les salariés intermittents élisent comme auparavant leurs 40 représentants à l'Assemblée générale. Les 7 candidats ayant obtenus le plus grand nombre de voix sont élus au Conseil de gestion.

Hors cet acte majeur qui concerne nos instances et leur constitution, plusieurs faits ont marqué ces trois dernières années. Le premier ce sont les importantes modifications apportées aux grilles de prises en charge depuis le 1^{er} janvier 2008. L'essentiel des changements a porté sur l'élargissement des tranches du quotient familial et la diminution de leur nombre ; le relèvement des plafonds des grilles et le déplafonnement des colonies et des frais de transport.

Il convient d'ajouter à ce train de mesures améliorant les prises en charge, le relèvement du prix du kilomètre roulant qui est passé de 0,15 à 0,25 € depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le deuxième évènement est incontestablement lié au précédent. Après plusieurs années excédentaires, le FNAS a connu un déficit de 215 000 € en 2008 pour atteindre près de 800 000 € en 2009.

Dans un autre registre, deux dispositions ont été prises qui ont des conséquences tout à fait importantes dans le fonctionnement de notre organisme.

Il s'agit de la convention passée avec le groupe Audiens chargé depuis 2007 de la collecte des cotisations auprès des entreprises et, d'autre part, de la mise en place d'un nouveau logiciel. Ces deux dispositions nous donnent, entre autres, la possibilité d'avoir enfin des informations fiables qui nous ont longtemps fait défaut et nous permettent d'établir des statistiques améliorant considérablement notre connaissance des choix d'activités des salariés, connaissance précieuse pour orienter nos propositions.

Certains des chiffres et statistiques que nous donnons ici n'étaient pas possibles à obtenir en 2007. Nous ne pouvons donc mesurer certaines évolutions que sur les 2 dernières années. Il en est ainsi par exemple du nombre total de salariés travaillant dans les entreprises que nous ne connaissons à peu près certainement que depuis 2008.

→ Les effectifs

Le nombre total des salariés remplissant les conditions d'ouverture de droits est de 27 784 salariés en 2009 ; c'est une augmentation de 7,8 % par rapport à 2008 soit : 16 638 intermittents (+ 6 %) et 11 146 salariés autres qu'intermittents (+ 10,6 %).

Ne nous hâtons pas d'en déduire que l'embauche est en marche. Ces chiffres sont l'addition des salariés qui ont effectué au moins 450 heures, 90 jours ou effectué 45 cachets sur 15 mois. 1 salarié en CDD

ayant travaillé 3 mois et un salarié en CDI sont ici comptabilisés de la même manière, autrement dit, le nombre de salariés qui ont eu leurs droits ouverts peut avoir augmenté et le total des heures qu'ils ont travaillées peut avoir diminué !

6590 entreprises étaient appelées à cotiser en 2009, elles étaient 5310 en 2007 ce qui représente une augmentation de 23,3 %. Il est à noter que la moyenne de ces cotisations a chuté de 9,2 % en euro constants depuis 2007 et de 7 % par rapport à 2008. Cet appauvrissement de la moyenne des cotisations par entreprise dépasse 17 % depuis 2003, toujours en euro constants. Cette moyenne, en 2009, a été de 1050 €. Pour se faire une idée de ce que cela signifie, il suffit par exemple de savoir que le total des grilles globales d'un couple dont le quotient familial se situe entre 350 et 800 € est de 1800 €.

Le nombre de foyers ayant fait au moins une demande de prise en charge (PEC) dans une ou plusieurs activités a augmenté de 13 % passant de 7504 en 2007 à 8483 en 2009. Cela représente plus de 30,5 % de l'ensemble des ouvrants droits (Rappelons que ce pourcentage, que nous ne pouvions pas établir en 2007, est inférieur à la réalité puisqu'on ne compte qu'un seul ouvrant droit par foyer).

→ Les activités de séjours

Parmi ces foyers, ils sont plus du tiers (36,4 %) à avoir utilisé des activités de séjours, ils étaient 26,9 % en 2007. Augmentation importante qui traduit surtout une progression de 3,5 % sur l'ensemble des ouvrants droit.

623 foyers ont pratiqué au moins une fois un séjour FNAS (voyages de saison, voyages en liberté et villages de vacance), ils étaient 300 en 2007 (nous n'indiquons pas la progression par rapport à 2008, la comparaison serait faussée à cause de l'annulation du séjour Guatemala).



Cette forte progression s'explique en partie par l'élargissement en 2008 du nombre et de la variété de villages de vacance proposés qui sont passés de 5 à 20. Ces séjours ont concerné au total 1852 personnes.

Si les séjours FNAS ne sont pratiqués que par 13 % des foyers, il n'est pas indifférent de constater que 400 d'entre eux n'ont choisi que ces séjours-là. Ils étaient 207 en 2007, presque deux fois moins !

Ce que nous appelons « autres séjours » restent largement les plus utilisés. Ils représentent, avec 2687 foyers, 87 % de l'ensemble des activités de séjour. La progression est de 48,5 % depuis 2007.

771 parmi eux, soit 9 %, n'ont utilisé de prises en charge que pour cette activité.

980 foyers ont fait partir au moins un enfant en colonie, marquant une progression de 11,6 % par rapport 2007. Cependant il y en a toujours 144 qui n'ont utilisé que cette seule activité ; c'est une baisse par rapport à 2007 où ils étaient 178.

→ Les activités de loisirs

Elles occupent une place de choix. 7255 foyers (85,5%) ont fait au moins une demande de prise en charge pour des loisirs. C'est une diminution de 3 % par rapport à 2007.

Il est intéressant de voir l'évolution de la pratique du sport : 3913 foyers l'intègrent dans leurs activités, en progression de 26,4 % par rapport à 2007 (3095 foyers).

Il n'est pas inintéressant non plus de constater la diminution spectaculaire du coût de l'activité cinéma depuis qu'en 2008 nous avons cessé la vente des chèques cinéma. Pour un nombre assez proche de demandes de prises en charge : 6759 en 2008 et 6493 en 2009 le montant total du coût des prises en charge a chuté de plus de 275 % alors que les demandes de PEC ont diminué de 16 %.

Cela laisse à penser que l'achat des chèques cinéma était supérieur à leur utilisation directe...

Enfin le nombre de PEC toutes activités confondues est en augmentation de 2,7 % par rapport à 2008 mais reste inférieur de 9,9 % par rapport à celui de 2007. La moyenne des PEC avait alors augmenté de plus de 56 % en 2008, passant de 69 à 108,6 €. En 2009 elle est sensiblement stationnaire à 110 €. Mais il est évident que cette dernière indication doit être affinée pour être vraiment indicative.

La hausse du montant total des PEC des séjours nécessite elle aussi d'être approfondie. Il convient en particulier de rechercher dans cette hausse la part de l'augmentation des prix des séjours, celle du coût des frais de transport occasionné par leur déplaçonnement et par l'augmentation de la base de calcul du kilomètre roulant.

→ Formation et journées d'étude

Cette activité tout à fait essentielle dans la mission d'un comité d'entreprise, le FNAS l'assume depuis 10 ans aux journées d'étude d'Avignon. Elles ont été suivies par 278 élus ces trois dernières années auxquels il convient d'en ajouter une centaine qui ont assisté aux 3 sessions d'hiver. Plusieurs rencontres régionales qui tiennent lieu de moment de formation ont également été organisées.

Toutefois le compte rendu sur ce point ne saurait se borner aux chiffres de fréquentation. Disons le tout à trac et bien que ce ne soit pas le genre de la maison, nous avons tout lieu d'être fiers de l'élargissement des sujets et des thèmes que nous avons programmés ces dernières années. De l'histoire de la décentralisation théâtrale à celle des comités

d'entreprise en passant par la recodification du code du travail et la loi sur la démocratie sociale, sans oublier la convention collective, l'évolution du contrat de travail, le salaire différé ou les incidences de la politique culturelle sur l'organisation et le fonctionnement de nos entreprises ou encore l'histoire de l'éducation populaire, nous pouvons dire que, sans rivaliser avec les anciennes universités populaires, nous tentons d'apporter aux élus des connaissances qui leur permettent de remplir au mieux leur mandat, certes, dans l'intérêt des salariés, l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie, mais également dans l'intérêt le plus élevé des entreprises, nous en sommes profondément convaincus.

Voilà ce que nous pouvons dire en guise de rapport sur ce mandat de 3 ans. Comme on peut le constater, la plupart des indicateurs concernant la fréquentation des activités par les ouvriers sont à la hausse, ce qui est normal puisque le nombre total des ouvriers est en augmentation. De même, la progression des activités de séjour de 3,5% sur l'ensemble des ouvriers constitue un réel élargissement du nombre d'utilisateurs.

Mais nous sommes confrontés sur ce sujet précis de l'élargissement du cercle des utilisateurs du FNAS et de ses activités à une sérieuse contradiction et ce n'est pas la première fois.

Le nombre de salariés ouvrant des droits augmente chaque année, ce qui est en soi une chose tout à fait positive ; le prix des activités augmente également et d'autre part, nous assistons depuis plusieurs années, ainsi que nous l'indiquons plus haut, à une érosion considérable de la moyenne des recettes des cotisations. L'année dernière, nous attirions l'attention de l'Assemblée générale sur ce que

le déficit révélait : il mettait en évidence la marge étroite de notre action quant à la mise en œuvre de la politique définie par nos Assemblées générales successives d'élargir le nombre d'utilisateurs des activités. Le déficit de cette année n'est pas seulement bien plus sérieux que celui de 2008, il est alarmant.

A l'instar du poète quand il dit : «... Car la lumière m'est chère, mais pas au point de payer du prix de mes deux yeux...», les élus, en bons responsables de la gestion de notre organisme, vont proposer des mesures pour sauver l'essentiel : c'est-à-dire le FNAS lui-même. Mais les syndicalistes qu'ils sont, comment vont-ils réagir ? Peut-être les salariés pourront-ils les aider ?

Il est juste de participer avec nos employeurs à la lutte pour combattre la politique de désengagement de l'Etat en matière culturelle et obtenir du ministère les moyens de mettre en œuvre une politique ambitieuse. C'est notre combat commun. Mais il est tout aussi juste et urgent que nous nous tournions vers ces mêmes employeurs pour leur demander d'accepter enfin de s'asseoir autour de la table afin d'envisager avec les organisations syndicales concernées des solutions pérennes pour mettre en application une politique que, dans une grande mesure, ils ont contribué à définir et empêcher la dégradation des prestations de notre organisme qu'ils ont également contribué à créer.

Il est grand temps !

Le secrétaire



Rapport financier de l'exercice 2009*

Mesdames, Messieurs,

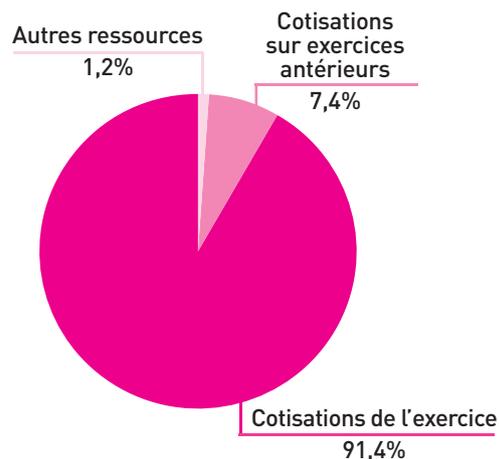
Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec la convocation à cette réunion le bilan, le compte de résultat de l'exercice, et la présentation spécifique des comptes regroupés de l'exercice 2009.

1. Le résultat

L'année 2009 se termine avec un résultat négatif de 797 239 euros, qui fait suite au résultat négatif de 215 475 euros en 2008.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif au compte « Report à nouveau » de l'exercice 2009, qui de ce fait est arrêté à la somme de 636 366 euros. Le total des fonds associatifs passe ainsi à 4 636 366 euros, en régression de 14,6% par rapport à 2008. Le poste « Autres Réserves » est maintenu à 4 000 000 euros, rapporté à 6 mois de cotisations de réserve.



2. Les recettes

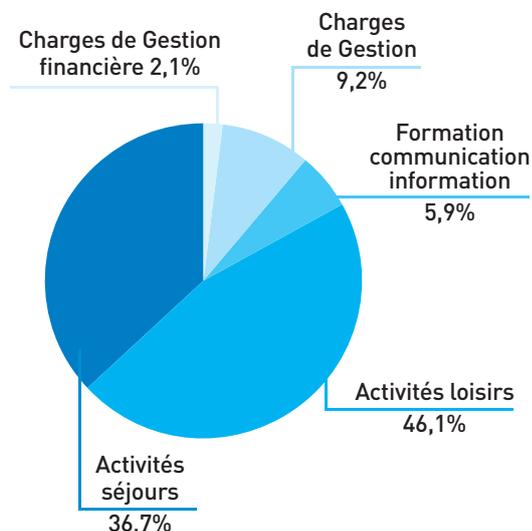
Le total des produits réalisés en 2009 s'élève à 6 977 187 euros, en augmentation de 2,3% par rapport à 2008.

Ce total des produits réalisés est inférieur à la prévision budgétaire (7 150 000 euros) de 2,4%.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 6 893 429 euros, soit une progression de 3,7% sur l'année précédente.

Ce montant incluant les cotisations sur exercices antérieurs pour 518 991 euros les cotisations de l'exercice ont donc baissé de près de 2,6% par rapport à 2008.

Le poste « Autres ressources » passe de 172 072 euros en 2008 à 83 758 euros en 2009, soit une diminution de 51,3%, due principalement à la baisse des produits financiers, affichés à 23 588 euros en 2009 contre 124 605 euros en 2008.



3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » est en augmentation de 10,5% par rapport à l'exercice précédent, soit 7 774 427 euros en 2009 contre 7 036 911 euros en 2008.

Ce total des charges est supérieur à la prévision budgétaire (7 150 000 euros) de 8,7%.

Il est constitué pour 81,7% par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 18,3% par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 79,5% et 20,5% pour l'exercice 2008).

3.1. Les dépenses « Activités sociales »

Le poste « Activités sociales », budgété pour 5 882 200 euros, représente 6 350 031 euros soit une augmentation de 13,5% par rapport à 2008.

3.1.1. Les activités de séjours

Le poste des activités de séjours passe de 1 798 923 euros en 2008 à 2 305 920 euros en 2009 soit 28,2% d'augmentation.

Il faut noter le bond du poste «Frais de transport » qui, avec une progression de près de 103% par rapport à 2008, représente à elle seule 29% du déficit.

3.1.2. Les activités de loisirs

A contrario, le total des postes des activités de loisirs (cumul salariés intermittents et salariés permanents des entreprises de moins de 10), ne progresse que de 5,5% avec 2 894 099 euros en 2009, à comparer avec la progression de 2008 par rapport à 2007 qui s'établissait à 29,2%.

Une des causes de cette faible progression concerne le poste « Cinéma » qui a très fortement chuté de 73,4% passant de 425 304 euros en 2008 à 112 921 euros en 2009 (Tableau ci-après).

Comparaison des activités de loisirs des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés entre 2008 et 2009

	2009	2008		
Culture	948 081	775 167	172 915	22.3%
Cinéma	112 921	425 304	-312 383	-73.4%
Chq Lire / Chq Disques	946 308	794 548	151 760	19.1%
Sports	886 789	747 129	139 660	18.7%
Total	2 894 099	2 742 148	151 952	5.5%

Comparaison des activités de loisirs des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de 10 salariés entre 2007 et 2008

	2008	2007		
Culture	775 167	649 940	125 227	19.3%
Cinéma	425 304	382 880	42 424	11.1%
Chq Lire / Chq Disques	794 548	466 414	328 134	70.4%
Sports	747 129	623 232	123 897	19.9%
Total	2 742 148	2 122 466	619 682	29.2%

3.2. Les dépenses « Frais de gestion »

Le poste « Frais de gestion » reste stable par rapport à l'exercice précédent (-1,2%), soit 1 424 396 euros. Ce montant dépasse la prévision budgétaire de 12,3% positionnée à la baisse à 1 267 800 euros par rapport à 2008.

Le poste « EDF GDF » présente une augmentation de 20,2% due à la mise en service du système réversible de climatisation.

Le poste « Location Local Comptabilité » pour 6 267 euros a été créé pour l'exercice 2009 du fait de l'extension des bureaux du FNAS.

Le poste « SECAP » (matériel d'affranchissement) fait apparaître une augmentation de 103,5% du fait du règlement définitif d'un litige avec cette société.

Le poste « Maintenance Damocles » (Logiciel de gestion) est en augmentation de 33,9% du fait de travaux complémentaires de programmation (statistiques...)

Le poste « Maintenance Audiens (Agepro) » est en augmentation de 14,0% dû à l'élargissement du montant des cotisations collectées par AUDIENS.

Les postes concernant les honoraires du cabinet comptable SECOFI sont en légère baisse. Il a été demandé à partir de l'exercice 2009 une intervention de révision trimestrielle pour un montant de 4 590 euros.

Les postes « Affranchissements » et « Téléphone et Fax » sont en augmentation, respectivement de 19,2% et 23,5%.

3.3. Le coût de personnel

Le poste « salaires bruts » budgété pour 730 100 euros, représente 831 866 euros soit une augmentation de 17,5% par rapport à l'exercice 2008.

Trois types de variations significatives expliquent cette augmentation : salaires de base pour 76 000 €, maintien de salaire en cas de maladie pour 24 000 €, rappel repos compensateur – 13^e mois – indemnités de précarité pour 22 000 €

4. La situation de trésorerie

Les comptes bancaires du FNAS sont répartis dans deux banques, le Crédit Mutuel et la BRED.

- ▶ Au Crédit Mutuel, 3 comptes sont ouverts : un pour les transactions relatives aux activités « Séjours », un pour les transactions relatives aux activités « Loisirs » et un nouveau compte pour les autres transactions, afin de les dissocier des comptes dédiés aux activités.
- ▶ A la BRED, un compte est ouvert et affecté aux mouvements qui concernent les cotisations reçues par Audiens avant transfert sur le Crédit Mutuel.

La situation de trésorerie nette au 31/12/2009 est positive à hauteur de 1 845 526 euros. Par rapport au 31/12/2008, elle subit une baisse de 32,6%, soit un recul de 892 846 euros selon le tableau détaillé présenté ci-après :

Variation de trésorerie 2008 – 2009

		Net	Postes Bilan
Trésorerie 01/01/2009 « active»	2 806 300		« Disponibilités »
Trésorerie 01/01/2009 « passive»	- 67 928		« Emprunts et dettes »
Trésorerie 01/01/2009 Nette	(A)	2 738 372	
Trésorerie 31/12/2009 « active»	1 846 558		« Disponibilités »
Trésorerie 31/12/2009 « passive»	- 1 032		« Emprunts et dettes »
Trésorerie 31/12/2009 Nette	(B)	1 845 526	
Variation nette :	(B) – (A)	- 892 846	

* Tous les montants présentés dans ce rapport sont en euros, arrondis sans décimale.



Procès-verbal DE L'ÉLECTION DES 40 REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS INTERMITTENTS ARTISTES ET TECHNICIENS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNAS SCRUTIN DES 11 ET 12 MAI 2010

Nombre d'inscrits	20018
Nombre de votes invalidés	71
Nombre de votants	2789
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes	2562
Nombre de bulletins blancs ou nuls	273
Nombre de suffrages valablement exprimés	2516

Quotient électoral = $2516 / 40 = 62,9$

(Nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu au quotient électoral :

(Nombre de voix divisé par le quotient électoral)

● Liste CGT : $2036 / 62,9 = 32,36$ soit 32 SIEGES

● Liste FO : $480 / 62,9 = 7,63$ soit 7 SIEGES

Reste 1 siège à pourvoir à la plus forte moyenne.

(Moyenne de liste = nombre de voix obtenu par la liste divisé par le nombre de sièges obtenus au quotient électoral plus 1)

Moyenne électorale :

liste CGT : $2036 / 33 = 61,7$

liste FO : $480 / 8 = 60$

Le siège est attribué à la plus forte moyenne à la liste CGT.

La CGT obtient 33 sièges

FO obtient 7 sièges

Sont élus pour la CGT

- 1- Hélène RAIMBAULT
- 2- Cathy GRACIA
- 3- Pierre ROMASZKO
- 4- Jean-Yves GOURVES
- 5- Patrick HARIVEL
- 6- Reina PORTUONDO
- 7- Henri UZUREAU
- 8- Christian GESCHVINDERMANN
- 9- Jean-Rémy GUEDON
- 10- Bob VILLETTE
- 11- Cyrille BOCHEW
- 12- Geneviève HUMBERT
- 13- Andrée MITERMITE
- 14- Guy ABGRALL
- 15- James CHAREILLES
- 16- François DOREMBUS
- 17- Joëlle BROVER

- 18- Jacques CHAUVIN
- 19- Eric FLEURIMONT
- 20- Jean-Pol HUELLOU
- 21- Matias CHEBEL
- 22- Michel BACHEVALIER
- 23- Sandra TRAMBOUZE
- 24- Alain NEMPONT
- 25- Annie LEURIDAN
- 26- Daniel KIENTZY
- 27- Jean-Maximilien SOBOCINSKI
- 28- Denys FOUQUERAY
- 29- Samuel VEROVE
- 30- Pablo CUECO
- 31- Patrick VENDRIN
- 32- Franck GETREAU
- 33- Frédéric DUGIED

Sont élus pour FO

- 1- Emmanuèle STOCHL
- 2- Pierre-Yves DESMONCEAUX
- 3- Jean-Luc BERNARD
- 4- Michel MELKI

- 5- Claire GIORDELLI
- 6- Pierre PUY
- 7- Elena ANDREYEV

En conséquence de quoi, selon les nouveaux statuts du FNAS, sont élus au Conseil de gestion, pour la CGT

- 1- Hélène RAIMBAULT
- 2- Cathy GRACIA
- 3- Pierre ROMASZKO
- 4- Jean-Yves GOURVES
- 5- Patrick HARIVEL
- 6- Reina PORTUONDO
- 7- Henri UZUREAU

Fait à Paris en 4 exemplaires, le 12 mai 2010

Pierre-Yves DESMONCEAUX,
Représentant FO



Angeline BARTH,
Représentant la CGT



Procès-verbal DE L'ÉLECTION DES 20 REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FNAS SCRUTIN DES 11 ET 12 MAI 2010

Nombre d'inscrits	4783
Nombre de votes invalidés	15
Nombre de votants	571
Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes	571
Nombre de bulletins blancs ou nuls	50
Nombre de suffrages valablement exprimés	521

Quotient électoral = $521 / 20 = 26,05$

(Nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu au quotient électoral :

(Nombre de voix divisé par le quotient électoral)

- Liste CGT : $433 / 26,05 = 16,62$ soit 16 SIEGES
- Liste FO : $88 / 26,05 = 3,38$ soit 3 SIEGES

FO ne présentant qu'un seul candidat, 3 sièges restent à attribuer. Ils sont attribués à la CGT.

Le siège est attribué à la plus forte moyenne à la liste CGT.

La CGT obtient 19 sièges

FO obtient 1 siège

En conséquence de quoi, selon les nouveaux statuts du FNAS, sont élus au Conseil de gestion, pour la CGT :

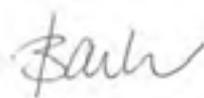
- 1- BROSSEAU ALAIN
- 2- BOULC'H Jacques
- 3- AUBIN Hughes

Fait à Paris en 4 exemplaires, le 12 mai 2010

Pierre-Yves DESMONCEAUX,
Représentant FO



Angeline BARTH,
Représentant la CGT



Sont élus pour la CGT

- 1- BROSSEAU ALAIN
- 2- BOULC'H Jacques
- 3- AUBIN Hughes
- 4- CAZORLA Catherine
- 5- DESNOS Benoît
- 6- THOMAS Martine
- 7- ROMEUF Ivan
- 8- ZERBIB Valérie
- 9- DIACONALE Carlo
- 10- ROUFFINEAU Nicolas
- 11- VANMACKELBERG Marie
- 12- LAVAHERIE Luc
- 13- CATEL Jean-Yves
- 14- BOZEC Agnès
- 15- GUINET Pascal
- 16- LAURENT Philippe
- 17- VERNET Véronique
- 18- HOURLIER Nadine
- 19- LEKKAKOS Alexandra

Est élue pour FO

- 1- PERRET Fabienne



Mesures d'économies à partir du 1^{er} juillet 2010

Pour la deuxième année consécutive les comptes accusent un résultat négatif. Le déficit du dernier exercice atteint presque 800 000 €, près de quatre fois plus important que celui de 2008 (voir rapport financier p. 8 à 11). Les prévisions pour 2010 sont alarmantes.

Afin d'endiguer l'important déficit qui s'annonce pour l'année 2010, le Conseil de gestion se trouve dans l'obligation de prendre des mesures d'urgence :

Dès le 1^{er} juillet 2010, les prises en charge des frais de transport seront de nouveau imputées aux plafonds des grilles de séjours et la base actuelle de calcul du kilomètre sera ramenée de 0,25 à 0,15 €.

Ces premières dispositions seront malheureusement insuffisantes pour juguler le déficit prévisible, aussi le Conseil de gestion sera-t-il amené à faire d'autres propositions d'économies à l'Assemblée générale.

En 2007, devant des comptes excédentaires pour la cinquième année consécutive, l'Assemblée générale, confirmant la nécessité d'élargir le nombre d'utilisateurs des activités, recommandait expressément au Conseil de gestion de mettre en œuvre des mesures améliorant sur le plan économique les prises en charge. C'est ce qui fut fait dès le 1^{er} janvier 2008.

Sans toutefois rattraper les niveaux de prise en charge et les plafonds – que les mesures drastiques avaient fortement revus à la baisse pour faire face aux déficits des années 2001 et 2002 –, les dernières améliorations se sont pourtant révélées « trop généreuses ». Elles ont en effet été prises sans compter avec un accroissement imprévisible de 23 % en 2 ans du nombre de nouvelles entreprises affiliées et de près de 8 % celui des ouvrants droit qu'aucune projection que nous avons faites alors ne permettait de prévoir ! C'était également sans compter avec la baisse des cotisations de l'exercice 2009 conjuguée à l'érosion de 7 % en un an de la moyenne de ces cotisations par entreprise...

Car telle est la difficulté à laquelle nous nous heurtons : nous sommes dans l'incapacité de prévoir le nombre d'entreprises qui chaque année s'affilient au FNAS, de prévoir leur politique de l'emploi et celle des salaires ; nous ne pouvons faire aucune prévision fiable concernant le nombre de nouveaux ouvrants droit ni savoir comment ils vont se comporter devant les activités de vacances et de loisirs.

C'est devant ces incertitudes qui constituent finalement la fragilité de l'économie du FNAS que le Conseil de gestion a demandé à son Président de se faire le porteur auprès des partenaires sociaux d'une invitation pressante à se réunir pour réfléchir ensemble aux moyens d'assurer la pérennité des prestations du FNAS.

Le Bureau



Journées d'étude d'Avignon

Elles se tiendront du 19 juillet 14 heures au 22 juillet 13 heures,
à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse.

La matinée du lundi 19 juillet sera réservée aux nouveaux élus.

Au menu, deux sujets s'entrecroisent : l'éducation populaire et une expérience
de création artistique en milieu populaire.

Nous continuerons, avec Françoise Tétard, l'histoire de l'éducation populaire
qu'elle a commencée l'an dernier et qu'elle a arrêtée au ministère Malraux.
Dans un échange avec elle, Alain Grasset nous parlera de ses expériences
de créations théâtrales en liaison avec la population.

En hors d'œuvre, l'actualité de la convention collective nationale des entreprises
artistiques et culturelles. L'accord collectif de travail qui la modifie est entré
en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010.

Il sera temps de faire le point sur les modifications et autres évolutions
apportées par la mise en œuvre de cet accord.





Festival de Marciac

Nous l'annonçons dans le N° 34 :
il sera possible d'effectuer un séjour
pendant l'édition 2010 de
l'un des trois festivals de jazz
les plus importants au monde :

JAZZ IN MARCIAC

“Optimisme”, se plaît à dire
le célèbre trompettiste Wynton Marsalis,
quand on lui demande de définir
l'esprit de Marciac.

Tous les détails et les fiches
d'inscription sont téléchargeables
sur le site www.fnas.net ou envoyés
sur simple demande écrite
(télécopie : 01.44.24.72.73)

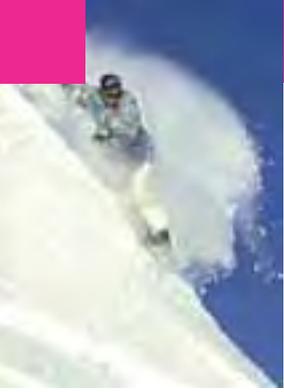


BERLIN...

**5 jours et 4 nuits pendant
les vacances d'Automne**

Depuis quelques années, à l'automne,
le FNAS propose de visiter une capitale
européenne : cette année, c'est Berlin
qui a finalement été choisi.

Le programme, les tarifs, le dossier
et les fiches d'inscription seront téléchargeables
prochainement sur le site www.fnas.net
ou envoyés sur simple demande écrite
(télécopie : 01.44.24.72.73)



Pour ces séjours d'hiver, le FNAS propose les mêmes destinations qu'en 2009-2010, qui connaissent une belle fréquentation à l'exception d'Ax-les-Thermes-Bonascres, qui n'avait curieusement fait l'objet d'aucune demande pendant toute la saison d'hiver.



DANS LES ALPES

- La possibilité de louer des appartements dans la station **Les Deux Alpes**
- Les Balcons de Maurienne : village de vacances
Les Karellis à **Montricher-Albanne**
- Le Balcon de l'Alpe à l'**Alpe-d'Huez**
- Les Marmottières à **Val-Cenis** dans le parc de la Vanoise
- La Vigogne à **Peisey-Nancroix** (domaine skiable des Arcs)
- Le Chablais à **Morzine-Avoriaz**
- La forêt des Tines à **Chamonix**
- Le lac Bleu à **Saint-Bon / Courchevel**
- Les Ramayes aux **Sept-Laux**
- La Lauzière à **La Plagne-Montalbert**
- Les Carroz à **Arèches-Beaufort** en Savoie

DANS LES PYRÉNÉES

- Les Carlins à **Egat** tout près de Font-Romeu
- Iseste dans la **Vallée d'Ossau**
- Location d'appartements à **Luchon Superbagnères**





DANS LES VOSGES

- Bussang

ET ENFIN DANS LE MASSIF CENTRAL

- La Prade Haute au Mont Dore

Tous ces villages sont présentés sur le site.

Les tarifs, les dossiers et les fiches d'inscription sont téléchargeables dans le courant du mois d'août sur le site www.fnas.net ou envoyés sur simple demande écrite (fax : 01.44.24.72.73).

Les périodes de vacances scolaires de fin d'année et d'hiver étant très chargées, les dates de départ ne peuvent être garanties par le FNAS. Il est conseillé de s'inscrire au plus tôt, après la parution sur le site : www.fnas.net.



Photos de vacances

Amandine, Fabien, et Mathis faisaient partie du voyage en Sicile du 10 au 17 avril 2010. Au lieu de rentrer chez eux le samedi, le nuage dégagé par le volcan islandais les a contraints de rentrer seulement le mercredi avec tout le groupe.

Ils ont écrit au FNAS :

*« Un grand merci au FNAS...
et à Cap Ô Soleil
qui ne nous ont pas laissé tomber.*

*Nous avons pu rentrer ce jour (21 avril) chez nous après 38 heures
de voyage éreintant certes, mais nous avons atteint notre but :
rentre chez nous.*

*J'ai une pensée pour ceux du groupe qui allaient
jusqu'à Paris puis le fin fond de la Bretagne.*

*Un grand merci à Roland qui a été un excellent
modérateur et qui a fait 5 jours de tampon
pour éviter la crise de nerf collective.*

*J'ai une pensée pour ceux qui doivent encore attendre
une solution, ou qui ont été lâché par leurs voyageurs.*

*La preuve est faite
que le FNAS n'est pas qu'un CE,
mais c'est un esprit.... »*

Arrêtons ici les citations. Les éloges et les remerciements font du bien certes, mais si nous publions ici cet extrait, c'est surtout pour dire que le tourisme social c'est aussi cela : une solidarité qui existe souvent sans qu'on la remarque et qui sait se manifester dans certaines occasions.

